

Liberté Égalité Fraternité

Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique

DAFIP/22-918-175 du 21/02/2022

RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EN INGENIERIE DE FORMATION (CIF) - 1 POSTE A TEMPS COMPLET (1ER OU 2ND DEGRE)

Destinataires: Tous destinataires

Dossier suivi par : M. VALÉRY - Tel : 04 42 93 88 02 - Mail : ce.dafip@ac-aix-marseille.fr

La délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) recrute à compter du 15 mars 2022, un chargé de mission enseignant du 1^{er} ou 2nd degré ou CPE pour un poste de conseiller en ingénierie de formation (1 temps plein).

Le poste de CIF est placé sous la responsabilité du délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique et de ses adjoints ; il est en relation fonctionnelle immédiate et quotidienne avec les autres CIF et gestionnaires de la DAFIP.

La mission confiée au CIF s'exerce au sein de la DAFIP pour l'ensemble des formations proposées au PAF. Elle porte essentiellement sur :

- le suivi du plan de formation (candidature individuelle, collective ou public désigné) de sa conception à sa mise en œuvre,
- la participation aux réflexions et groupes de travail internes liés à l'ingénierie de formation,
- l'appui à la mise en œuvre des actions disciplinaires et transversales, y compris les évaluations qualitatives et quantitatives,
- la participation aux réflexions, actions et groupes de travail en lien avec la formation dans les réseaux.
- accompagner et suivi du dossier laïcité et valeurs de la République

Pour cette mission, le CIF est amené à travailler étroitement avec les conseillers techniques et corps d'inspection référents de la prescription, les animateurs de réseaux ainsi qu'avec les chefs d'établissements. Il rencontre ces derniers lors des activités du réseau et poursuit les échanges autant que de besoin à distance.

Dans l'ensemble de ses missions, le CIF collabore étroitement avec tous les personnels de la DAFIP et notamment les gestionnaires GAIA pour les aspects administratifs et financiers. Acteur essentiel pour l'impulsion et la promotion des différentes modalités de formation ouverte et à distance, le CIF est en lien avec la cellule FOAD ainsi qu'avec la cellule CARDIE de la DAFIP.

Compétences et qualités requises

- · Connaissance du système éducatif et des structures académiques
- · Connaissance du cadre réglementaire de la formation (initiale, statutaire et continue)
- Capacité à inscrire son action dans le cadre du schéma directeur, des priorités de la région académique et nationales
- Connaissance des établissements du 2nd degré, des réseaux de formation mais aussi connaissance de l'organisation territoriale de l'enseignement primaire
- Intérêt pour les aspects administratifs et financiers dans la gestion des dossiers de formation et, plus généralement, dans la mise en œuvre de politiques publiques
- · Aptitude au travail en équipes, écoute, communication et animation
- · Maîtrise des outils numériques (outils bureautiques, plateformes collaboratives)
- Riqueur et organisation
- · Compétences rédactionnelles pour la réalisation de rapports et de synthèses

• Compétences personnelles : posséder des qualités relationnelles, être force de proposition, avoir un esprit d'initiative, être disponible, réactif, dynamique, avoir une bonne capacité de travail et s'inscrire dans un collectif.

Le CIF sera amené à se déplacer sur une zone géographique (réseau) dont il aura la responsabilité. Il pourra bénéficier jusqu'à 2 jours de télétravail.

Lieu d'exercice :

Rectorat d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, Aix en Provence.

Les candidatures sont ouvertes aux enseignants du 1^{er} et 2nd degré de l'académie d'Aix-Marseille de toutes disciplines et aux CPE. Ce poste correspond à une décharge de service d'enseignement à temps plein.

- le salaire net mensuel est celui correspondant à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonction. L'évolution de carrière reste attachée à celle du corps d'origine.
- la mission est renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni.

Une lettre de mission annuelle précise le cadre d'intervention du CIF.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier, sous couvert du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le mardi 1er mars 2022** à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué Académique DAFIP Rectorat d'Aix-Marseille Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence cedex 1

ou à l'adresse électronique ce.dafip@ac-aix-marseille.fr

Une première sélection sera effectuée sur dossier. Les candidats dont les dossiers auront été retenus seront reçus individuellement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille